



Jeanne ROGALLE

Début 42, plus de 800 juifs sont assignés à résidence à Aulus. Après la rafle d'Août, où 67 d'entre eux sont déportés, les rescapés cherchent à passer en Espagne. De nombreux Aulusiens, bergers, connaissant bien la montagne, n'hésitent pas, malgré les dangers, à aider ces familles à fuir vers la liberté. Parmi eux, Jean-Pierre ACGOUAU, qui a pris sa fille Jeanne comme deuxième guide.

Des passages à leur actif, on retiendra celui du 4 au 5 décembre. JP. Acgouau a été contacté pour guider vers l'Espagne un groupe de 9 juifs. Le départ a lieu le 5 décembre, à 3 heures du matin. En chemin, JP. Acgouau et Jeanne rencontrent Jean-Baptiste ROGALLE, futur époux de Jeanne, qui conduit vers la frontière, une famille juive de 4 personnes, dont un bébé de 6 mois. Jeanne prend l'enfant. Malgré l'existence de nombreuses patrouilles allemandes, le cheminement de nuit sur un itinéraire de montagne très dangereux, le mauvais équipement des réfugiés, la présence d'un bébé et d'une vieille personne qu'il a fallu porter, le passage réussit. Au petit jour, les 13 personnes ont passé la frontière espagnole.

Les actions de courage et de dévouement de Jeanne ne furent reconnus que très tardivement. Elle a été nommée chevalier de la Légion d'honneur en 2004.

Israël, à son tour, vient d'honorer Jeanne et sa famille. En avril 2005, Jeanne Rogalle, son père et son mari, ont reçu le titre de « Juste parmi les Nations ». Leurs noms seront gravés sur le Mur d'Honneur dans le Jardin des Justes, à Jérusalem.



Allocution du 2 novembre 1997 prononcée par M. le Président de la République à Thonon-les-Bains au cours de l'inauguration de la Clairière des «Justes»

«Le souvenir de millions d'hommes, de femmes et d'enfants juifs, victimes de la folie nazie. Le souvenir de familles à jamais séparées, de vies à jamais brisées. Mais le souvenir aussi de tous ceux, très nombreux, qui, n'écoutant que leur cœur et leur conscience d'homme, sauvèrent des juifs.» (...)

«Justes», ceux qui protestèrent contre les persécutions frappant les juifs. «Justes», ces prêtres qui délivrèrent des «certificats de baptême» pour leur venir en aide. «Justes», Mgr Saliège à Toulouse, Mgr Delay à Marseille, le pasteur Boegner et tant d'autres qui, profondément blessés dans leur foi et leur dignité de chrétiens, réagirent publiquement et tentèrent d'intervenir auprès des autorités de Vichy. «Justes», ces hommes et ces femmes qui, par solidarité, portèrent l'étoile jaune. «Justes», ces commerçants qui, sans y être obligés, apposèrent l'affichette jaune sur leur vitrine. «Justes», ces doyens de faculté qui, passant outre aux instructions de leur ministre, refusèrent de communiquer la liste de leurs étudiants juifs. «Justes», ces policiers, ces gendarmes, qui alertèrent les familles juives afin qu'elles puissent échapper aux rafles. «Justes», tous ceux qui recueillirent et protégèrent des juifs, parmi lesquels des milliers d'enfants, ceux qui fabriquèrent de faux papiers, qui trouvèrent des abris sûrs. «Justes», tous nos compatriotes qui ont soutenu moralement et matériellement, dans les conditions si difficiles de l'occupation, des familles juives privées de tout moyen de subsistance.

Ces femmes et ces hommes de toutes conditions, de toutes religions, ces « Justes parmi les nations », nous ne les oublierons jamais. Ils sont la fierté et l'honneur de notre pays. Dans une période sombre marquée par la débâcle, les privations, le désarroi moral, ils ont incarné le meilleur de la France : ses valeurs de fraternité, de justice, de tolérance.

Qu'ils en soient remerciés.»